

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

**COMMUNIQUE N° 113-389 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 31 OCT 2022**

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°054/D13-300/AONO/ MINSANTE/CIPM/2022 du 15/09/2022, pour le relèvement du plateau technique des services en matériels de maternité et de néonatalogie pour les Hôpitaux de District de l'Extrême-nord en procédure d'urgence

Financement : BIP 2022

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par **Décision N° 7207 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 28 OCT 2022**

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Soumissionnaire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exécution	observations
Relèvement du plateau technique des services en matériels de maternité et de néonatalogie pour les hôpitaux de District de l'Extrême-nord en procédure d'urgence	ZARIF SARL Tel : 693 431 195	247 574 000	60 Jours	Proposé attributaire
	ETS SOLEIL SERVICES Tel : 699 070 845	217 200 000	60 Jours	Éliminé pour dossier administratif non complet après les 48 heures accordées
	BIOGENIX SARL Tel : 677 550 302	160 919 250	60 Jours	Éliminé pour absence de certificat de bonnes pratiques de distribution
	GROPEMENTK.O BUSINESS CENTER SARL-IMC Tel : 699 837 051	178 398 000	60 Jours	Éliminé pour production d'un faux document falsifié (attestation de non faillite)
	ETS TALENT SERVICE Tel : 696 008 196	230 796 450	60 Jours	Éliminé pour absence de certificat de bonnes pratiques de distribution et d'agrément de distribution

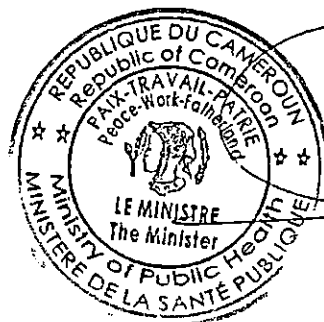
Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement de marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP;
- CIPM/MINSANTE ;
- CFC/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES



*Dr. Ministre*

*Dr. Mwaouda Malachie*